

Proposition d'assurance-automobile de l'Ontario

Formulaire du propriétaire (FPO1)

Le présent document constitue votre proposition d'assurance-automobile.

Examinez-le avec soin et avertissez votre courtier(ère) ou votre agent(e) de toute erreur ou de tout changement futur.

Conservez ce document pour vos dossiers.

Certains termes utilisés dans la présente proposition sont expliqués plus loin.

Compagnie d'assurance

Courtier(ère) ou agent(e)

Description des garanties

Les automobilistes de l'Ontario doivent souscrire les garanties de base suivantes : Responsabilité, Indemnités d'accident et Automobile non assurée. Vous devez également souscrire une garantie Indemnisation directe en cas de dommages matériels, sauf si vous décidez de ne pas demander de recouvrement en vertu de cette garantie, et confirmez ce choix par écrit à votre assureur. Vous pouvez également souscrire une garantie supplémentaire contre la perte de votre automobile ou les dommages qu'elle pourrait subir, ainsi que des indemnités d'accidents optionnelles accrues. Voici une brève explication des garanties d'assurance qui vous sont offertes. Pour plus de détails, veuillez consulter votre police. Votre assureur vous fournira sur demande une copie de la police.

Responsabilité – L'assurance vous protège, vous ou les autres personnes assurées, lorsqu'une personne est tuée ou blessée ou que ses biens sont endommagés par suite d'un accident d'automobile. Elle prévoit le paiement des demandes d'indemnités légitimes présentées à votre endroit ou à l'endroit des autres personnes assurées jusqu'à concurrence de la limite de garantie, ainsi que du coût du règlement de ces demandes.

Indemnités d'accident – Votre compagnie d'assurance est tenue de vous expliquer les détails de la garantie d'Indemnités d'accident.

Indemnités auxquelles vous et les autres personnes assurées pouvez avoir droit si vous êtes blessés ou tués dans un accident d'automobile. Ces indemnités comprennent : le remplacement du revenu pour les personnes qui ont perdu leur revenu, des paiements aux personnes sans revenu d'emploi qui ont entièrement perdu la capacité de poursuivre une vie normale, une indemnisation pour frais de soins versée aux personnes qui ne peuvent plus continuer leur rôle de personne soignante principale auprès d'une personne avec qui elles habitent, le paiement de frais médicaux, de frais de réadaptation et de frais de soins auxiliaires, le paiement de certains autres frais, le paiement de frais funéraires ainsi que le paiement d'indemnités aux proches d'une personne décédée. Vous pouvez en outre souscrire des garanties facultatives en complément des indemnités de base que prévoit la police.

Les garanties optionnelles que votre compagnie d'assurance doit offrir sont les suivantes :

Indemnité accrue de remplacement de revenu – le montant des indemnités de base prévues dans la police (maximum de 400 \$ par semaine) peut être majoré en souscrivant une garantie optionnelle qui porte la limite hebdomadaire à 600 \$, 800 \$ ou 1 000 \$. Toutes les indemnités de remplacement de revenu sont égales à 70 % de votre revenu hebdomadaire brut.

Indemnités accrues pour frais médicaux, de réadaptation et de soins auxiliaires – la garantie de base prévoit des indemnités pouvant atteindre 65 000 \$ pour les frais médicaux, de réadaptation et de soins auxiliaires, pendant une durée maximale de 5 ans dans la plupart des cas. En cas de déficience invalidante, la garantie de base prévoit un maximum de 1 000 000 \$ pour les frais médicaux, de réadaptation et pour les soins auxiliaires. Il est possible de souscrire une garantie optionnelle prévoyant des indemnités pour frais médicaux, de réadaptation et de soins auxiliaires de 130 000 \$ ou 1 000 000 \$.

Indemnité de déficience invalidante supplémentaire – il est possible de souscrire une indemnité de déficience invalidante optionnelle de 1 000 000 \$ s'ajoutant à l'indemnité pour frais médicaux, de réadaptation et de soins auxiliaires de base ou aux indemnités optionnelles accrues pour frais médicaux, de réadaptation et de soins auxiliaires.

Indemnités de soignant, pour travaux ménagers et entretien du domicile – ces indemnités de base ne sont versées qu'à une personne qui souffre d'une déficience invalidante. Vous pouvez souscrire une garantie optionnelle pour d'autres déficiences.

Prestations de décès et indemnités pour frais funéraires accrues – le montant de base des prestations de décès versées au (à la) conjoint(e) et aux personnes à charge survivants d'une personne qui est tuée (25 000 \$ au (à la) conjoint(e) et 10 000 \$ à chaque personne à charge) peut être doublé en souscrivant cette garantie optionnelle. Les indemnités de base pour frais funéraires sont aussi majorées et passent de 6 000 \$ à 8 000 \$.

Soins aux personnes à charge – aucune indemnité de base au titre des soins aux personnes à charge. Il est possible de souscrire une garantie optionnelle prévoyant des indemnités hebdomadaires pour soins aux personnes à charge de 75 \$ pour la 1^{re} personne à charge et de 25 \$ pour chacune des autres personnes à charge, jusqu'à concurrence de 150 \$ par semaine, pour les personnes qui ont un emploi et qui ne reçoivent pas d'indemnités hebdomadaires pour soins aux personnes à charge.

Indemnité d'indexation – cette garantie optionnelle fait en sorte que certaines indemnités hebdomadaires et limites monétaires augmentent automatiquement chaque année en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

Automobile non assurée

Cette garantie vous protège au cas où vous ou les autres personnes assurées seriez blessés ou tués par un(e) automobiliste non assuré(e) ou par un chauffard. Les dommages causés à votre automobile et à son contenu par un(e) automobiliste non assuré(e) identifié(e) sont également couverts, sous réserve d'une franchise de 300 \$.

Indemnisation directe en cas de dommages matériels

Cette garantie, qui s'applique en Ontario à certaines conditions, couvre les dommages causés à votre automobile et aux biens s'y trouvant lorsqu'un autre automobiliste est responsable. On l'appelle Indemnisation directe parce que vous êtes indemnisé par nous, votre compagnie d'assurance, même si vous n'êtes pas responsable de l'accident. Il peut y avoir une franchise que vous devez verser pour payer le coût des réparations ou qui est déduite du règlement de la perte. Des franchises plus élevées peuvent réduire votre prime. Vous pouvez décider de ne pas demander le recouvrement de la part de votre compagnie d'assurance en vertu de cette garantie, en fournissant à celle-ci une confirmation écrite de ce choix.

Perte ou dommages

L'assurance prévoit une série de garanties facultatives pour votre automobile. Les paiements couvrent la perte directe et accidentelle de l'automobile décrite et de son équipement ou les dommages causés à ceux-ci. Il existe habituellement une franchise pour chaque garantie que vous devez payer au moment des réparations ou qui sera déduite du montant du règlement. Des franchises plus élevées peuvent réduire le montant de la prime. Il y a quatre types de garanties :

Risques spécifiés : elle couvre l'automobile décrite en cas de perte ou de dommages causés par certains risques spécifiés. Ces risques sont : un incendie, le vol ou une tentative de vol, la foudre, une tempête de vent, la grêle ou une hausse du niveau d'eau, un tremblement de terre, une explosion, une émeute ou des troubles publics, la chute ou l'atterrissage forcé d'un aéronef ou de pièces d'aéronef, l'échouement, le naufrage, la combustion, le déraillement ou la collision de tout type de véhicule transportant l'automobile décrite.

Risques multiples : elle couvre les automobiles décrites en cas de perte ou dommages autres que ceux couverts par la collision ou le versement, y compris les risques énumérés sous les risques spécifiés, la chute d'objets, les objets volants, les missiles et le vandalisme.

Collision ou versement : elle couvre les dommages en cas de collision de l'automobile décrite avec un autre objet ou de son versement. Cette garantie ne peut vous être accordée ou offerte si vous avez décidé de ne pas demander le recouvrement de notre part en vertu de l'article 6, « Indemnisation directe en cas de dommages matériels ».

Tous risques : garantie qui comprend la garantie de collision ou versement et celle de risques multiples.

Pour les besoins de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada, le présent document a été délivré dans le cadre des activités d'assurance de l'assureur au Canada.

Proposition d'assurance-automobile de l'Ontario

Formulaire du propriétaire (FPO 1)

N° de police attribué

<input type="checkbox"/> Nouvelle police	Remplace la police n°	<input type="checkbox"/> Compte de société	<input type="checkbox"/> Compte de courtier(ère) ou d'agent(e)	Autre (précisez)	Langue de préférence <input type="radio"/> anglais <input type="radio"/> français
Compagnie d'assurance (assureur)			Courtier(ère) ou agent(e)		Code du (de la) courtier(ère) :

1. Nom et adresse principale du (de la) proposant(e) « L'adresse principale » signifie l'adresse de résidence du (de la) proposant(e)	Bailleur (s'il y a lieu)
---	---------------------------------

Nom et adresse	Nom et adresse
----------------	----------------

Numéro de téléphone résidence	Travail	Numéro de téléphone résidence	Travail
-------------------------------	---------	-------------------------------	---------

2. Durée de la police (toutes les heures sont indiquées en fonction de l'heure locale à l'adresse du (de la) proposant(e) indiquée ci-dessus)
--

Date d'entrée en vigueur	Année	Mois	Jour	Heure :	<input type="radio"/> Matin	Date d'expiration :	Année	Mois	Jour	Heure :	<input type="radio"/> Après-midi
--------------------------	-------	------	------	---------	-----------------------------	---------------------	-------	------	------	---------	----------------------------------

3. Automobile décrite – Chaque automobile sera principalement utilisée à proximité de l'adresse du (de la) proposant(e), à moins d'indication contraire dans la section Remarques.

Auto n°	Modèle Année	Fabricant ou marque	Modèle	Type de carrosserie	Nombre de cylindres ou cylindrée du moteur	Poids nominal brut du véhicule <input type="radio"/> Lbs <input type="radio"/> Kg
1.						
2.						
3.						

Auto n°	N° d'identification du véhicule (n° de série)	Achetée?	Louée?	Achetée ou louée				Prix d'achat (y compris les options et les taxes)	Utilisation (* Donnez les détails dans la section Remarques.)				
				Année	Mois	Neuve?	D'occasion?		Promenade	Trajet quot. (aller simple)	% d'utilisation commerciale* (voir Note 1*)	Agricole	Commerciale*
1.										km	%		
2.										km	%		
3.										km	%		
Auto n°	Estimation de la distance annuelle parcourue	Est-ce qu'une automobile est utilisée pour le covoiturage? Si oui, indiquez le nombre de passagers et les détails.		Type de carburant utilisé			Dommages non réparés?	Modifiée / personnalisée (Voir note 2)					
				Essence	Diesel	Autre (indiquez les détails)							
1.	km	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non					
2.	km	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non					
3.	km	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non					
Auto n°	Nom et adresse du titulaire de privilèges												
1.													
2.													
3.													
Le (la) proposant(e) est-il (elle) à la fois propriétaire inscrit(e) et propriétaire réel(le) de l'automobile décrite? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Dans la négative, donnez les détails dans la section Remarques.													
L'une ou l'autre des automobiles décrites sera-t-elle louée à d'autres personnes ou utilisée pour le transport de passagers contre rémunération, pour tirer une remorque ou pour transporter des explosifs ou des matières radioactives? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non													
Nombre total d'automobiles dans ce ménage ou cette entreprise _____													

4. Renseignements sur les conducteurs – nommez toutes les personnes du ménage ou de l'entreprise qui conduisent la (les) automobile(s) décrite(s).

Cond. n°	Nom tel qu'il apparaît sur le permis de conduire	Numéro de permis de conduire	Date de naissance Année Mois Jour	Sexe	État matrimonial
1.					
2.					
3.					
4.					

Cond. n°	Avez-vous joint un certificat de formation du conducteur?	Date du premier permis au Canada ou aux É.-U. (catégorie G ou l'équivalent)			Autres catégories de permis, s'il y a lieu			Pourcentage d'utilisation pour chaque conducteur			Y a-t-il d'autres personnes titulaires d'un permis de conduire dans le ménage ou l'entreprise?	Y a-t-il des conducteurs admissibles au rabais pour personne retraitée? (Voir la note 3)
		Catégorie	Année	Mois	Catégorie	Année	Mois	Auto. 1	Auto. 2	Auto. 3		
1.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non										<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Dans l'affirmative, donnez tous les détails dans la section Remarques	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
2.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non											<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
3.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non											<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
4.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non											<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Veillez prendre note :

Note 1 : % d'utilisation commerciale - Indiquez le pourcentage de la distance annuelle parcourue qui est normalement consacré à une utilisation à des fins commerciales. (Entrez 0 s'il n'y a pas d'utilisation commerciale)

Note 2 : Modifiée/personnalisée comprend les modifications, autres que les réparations ou les remises en état, qui ont une incidence sur les spécifications de conception du fabricant d'origine ou qui augmentent la valeur de l'automobile. Elles peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter : les modifications apportées au moteur, les changements de peinture ainsi que les roues, les pneus, les accessoires et l'équipement électroniques qui ne sont pas installés à l'usine. Si votre assurance comprend la garantie « Perte ou dommages », les accessoires et l'équipement électroniques qui ne sont pas installés à l'usine font l'objet d'une limite de 1 500 \$.

Note 3 : Rabais pour personne retraitée : il se peut que vous ayez droit à un rabais si vous êtes le (la) conducteur(trice) principal(e) d'une automobile décrite, si vous êtes à la retraite, si vous n'avez pas eu d'emploi pendant 26 semaines ou plus au cours des 52 dernières semaines, si vous ne touchez ni ne recevez aucun revenu d'une charge ou d'un emploi, si vous ne pratiquez aucune activité professionnelle et si vous n'exploitez pas d'entreprise. Afin d'y être admissible, vous devez avoir atteint l'âge de 65 ans ou recevoir une rente de retraite dans le cadre du Régime de pensions du Canada, du Régime de rentes du Québec ou d'un régime de retraite enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Si vous êtes admissible, votre courtier(ère) ou votre agent(e) vous demandera de le confirmer en signant une déclaration.

Si un(e) conducteur(trice) est titulaire d'un permis depuis moins de 6 ans au Canada, son expérience de conduite acquise dans d'autres pays peut être reconnue. Joignez les preuves des autres permis et assurances.

Quels sont les détails de la police d'assurance-automobile la plus récente contractée par le (la) proposant(e)?

Compagnie d'assurance

N° de police

Date d'expiration (Année Mois Jour)

À la connaissance du (de la) proposant(e),

Est-il arrivé, au cours des six dernières années, qu'un permis de conduire, un permis de véhicule, etc. délivré au nom du (de la) proposant(e) ou de toute personne membre du ménage ou de l'entreprise, ait été suspendu ou annulé? Oui Non Dans l'affirmative, donnez les détails dans la section Remarques.

Est-il arrivé, au cours des trois dernières années, qu'une compagnie d'assurance annule une police d'assurance-automobile du (de la) proposant(e) ou de tout(e) conducteur(trice) énuméré(e)? Oui Non Dans l'affirmative, donnez les détails dans la section Remarques.

Au cours des trois dernières années, est-il arrivé qu'une police d'assurance-automobile délivrée au (à la) proposant(e) ou à tout(e) conducteur(trice) énuméré(e) ait été annulée ou qu'une demande de règlement ait été refusée pour cause de déclaration inexacte importante? Oui Non Dans l'affirmative, donnez les détails dans la section Remarques.

Est-il arrivé qu'un tribunal déclare le (la) proposant(e) ou tout(e) conducteur(trice) énuméré(e) coupable de fraude liée à l'assurance-automobile? Oui Non Dans l'affirmative, donnez les détails dans la section Remarques.

5. Accidents et demandes de règlement antérieurs

Fournissez les détails de tout accident ou de toute demande de règlement survenu au cours des six dernières années et découlant de la propriété, de l'utilisation ou de la conduite de toute automobile par le (la) proposant(e) ou par tout(e) conducteur(trice) énuméré(e). Les garanties sont les suivantes : LC – lésion corporelle, DM – dommages matériels, IA – indemnités d'accident, IDDM – indemnisation directe en cas de dommages matériels, ANA – automobile non assurée, Coll – collision, TR – tous risques, RM – risques multiples, RS – risques spécifiés.

Cond. n°	Auto n°	Date Année Mois Jour	Garantie en vertu de laquelle l'indemnité a été payée							Montant payé ou estimation	Détails (Utilisez la section Remarques au besoin.)
			LC	DM	IA	IDDM	ANA	Coll/TR	RM/RS		

8. Garanties demandées – lisez la page 1 du présent formulaire avant de remplir cette section.

	Automobile 1		Automobile 2		Automobile 3		Prime de conducteur occasionnel
	Limite (en milliers)	Prime	Limite (en milliers)	Premium	Limite (en milliers)	Premium	
Responsabilité							
Lésion corporelle							
Dommages matériels							
Indemnités d'accident (indemnités de base)							
Indemnités d'accident optionnelles accrues (sélectionner) Garanties demandées							
<input type="checkbox"/> Remplacement de revenu (600 \$/800 \$/1 000 \$)	(Jusqu'à \$ par semaine)		(Jusqu'à \$ par semaine)				
<input type="checkbox"/> Frais médicaux, de réadaptation et de soins auxiliaires (130 000 \$/1 000 000 \$)							
<input type="checkbox"/> Indemnité de déficience invalidante optionnelle (1 000 000 \$ ajoutés à la garantie de base ou aux indemnités optionnelles accrues pour frais médicaux, de réadaptation et de soins auxiliaires)	Conformément à l'article 4 de la police		Conformément à l'article 4 de la police		Conformément à l'article 4 de la police		
<input type="checkbox"/> Indemnités de soignants, pour travaux ménagers et entretien du domicile							
<input type="checkbox"/> Prestations de décès et indemnités pour frais funéraires							
<input type="checkbox"/> Soins aux personnes à charge							
<input type="checkbox"/> Indemnité d'indexation (indice des prix à la consommation)							
Automobile non assurée	Conformément à l'article 5 de la police		Conformément à l'article 5 de la police		Conformément à l'article 5 de la police		
Indemnisation directe en cas de dommages matériels La présente police comprend une clause de recouvrement partiel lorsque l'indemnisation directe pour dommages matériels prévoit une franchise.	Franchise		Franchise		Franchise		

Perte ou dommages*	Automobile 1		Automobile 2		Automobile 3		Prime de conducteur occasionnel
	Franchise	Prime	Franchise	Premium	Franchise	Premium	
Risques spécifiés (excluant collision ou versement)							
Risques multiples (excluant collision ou versement)							
Collision ou versement							
Tous risques							

* La présente police comprend une clause de paiement partiel des sinistres. Une franchise s'applique à chaque sinistre, sauf indication contraire dans votre police.

Formulaires de modification de la police (nom et n°)	Automobile 1		Automobile 2		Automobile 3		Prime de conducteur occasionnel
	Franchise/limite	Prime	Franchise/limite	Premium	Franchise/limite	Premium	
Protection de la famille – FMPO 44 R <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Limite identique à la responsabilité, sauf indication contraire		Limite identique à la responsabilité, sauf indication contraire		Limite identique à la responsabilité, sauf indication contraire		
Total de la prime par automobile							

Remarques – utilisez cet espace si vous devez fournir des détails additionnels.

Des feuilles additionnelles sont jointes au formulaire

10. Mode de paiement

Type de régime de paiement	Prime estimée de la police**	Taxe	Intérêts	Total des coûts estimés
Payé au moment de la proposition	Solde exigible	Nombre de versements futurs	Montant de chaque versement	Date d'échéance des versements (A M J)

** La prime de cette police est une estimation et peut faire l'objet d'ajustements ou d'une confirmation de l'assureur. Si nous délivrons une police et que celle-ci est annulée par le (la) proposant(e), votre Certificat d'assurance-automobile peut faire mention d'une prime minimale qui ne sera pas remboursée.

11. Déclaration du (de la) proposant(e) – lisez attentivement cette section avant d'apposer votre signature.

Je comprends qu'afin d'être admissibles à l'obtention d'un permis de conduire, les conducteurs(trices) :

- ne doivent pas souffrir d'un handicap physique ou mental ni d'un trouble affectif ou nerveux pouvant sérieusement compromettre leur capacité de conduire de manière sécuritaire une automobile de la catégorie pour laquelle ils sont titulaires d'un permis;
- ne doivent pas souffrir d'une dépendance à l'alcool ou à une drogue d'une façon pouvant sérieusement compromettre leur capacité de conduire de manière sécuritaire une automobile;
- doivent immédiatement avertir le ministère des Transports lorsqu'ils sont devenus atteints d'un handicap physique ou mental grave pouvant sérieusement compromettre leur capacité de conduire une automobile de manière sécuritaire.

À ma connaissance,

- tous les conducteurs énumérés ont les qualifications requises pour conduire et sont titulaires d'un permis de conduire valide;
- les détails fournis aux sections 1 à 6 et 9 sont exacts.

Inspection

Mon assureur peut demander une inspection de mon automobile. Si je ne respecte pas les dispositions raisonnables prises aux fins de l'inspection de mon automobile, je comprends que ma garantie optionnelle contre la perte et les dommages en vertu de l'article 7 peut être annulée et que toute demande d'indemnisation en vertu de cet article peut être refusée.

Avertissement – En vertu de la Loi sur les assurances, toute demande de règlement présentée par l'assuré à l'égard d'indemnités autres que les indemnités d'accident légales définies dans l'Annexe sur les indemnités d'accident légales est nulle et l'assuré n'a droit à aucune indemnisation lorsque :

- (a) le proposant pour un contrat i) donne de faux renseignements au préjudice de l'assureur en décrivant l'automobile à assurer, ou ii) fait sciemment une déclaration inexacte ou omet de divulguer dans la proposition un fait qui doit y être déclaré;
- (b) l'assuré contrevient à une condition du contrat ou se rend coupable de fraude;
- (c) l'assuré fait intentionnellement une fausse déclaration à l'égard d'une demande de règlement faite en vertu du contrat.

Avertissement – Infractions

Le fait de faire sciemment une déclaration fautive ou trompeuse à un assureur relativement au droit d'une personne à une indemnité en vertu d'un contrat d'assurance, ou d'omettre intentionnellement d'informer l'assureur d'un changement important de circonstances relativement à ce droit dans un délai de 14 jours, constitue une infraction en vertu de la Loi sur les assurances. L'infraction est punissable, sur déclaration de culpabilité, d'une amende maximale de 250 000 \$ pour la première infraction et d'une amende maximale de 500 000 \$ pour toute condamnation subséquente.

Le fait de faire ou d'utiliser sciemment un faux document dans l'intention qu'on le prenne pour un document authentique constitue une infraction au Code criminel fédéral et l'infraction est punissable, sur déclaration de culpabilité, d'un emprisonnement maximal de 10 ans.

Le fait pour quiconque, par supercherie, mensonge ou autre moyen dolosif, de frauder ou de tenter de frauder une compagnie d'assurance constitue une infraction en vertu du Code criminel fédéral. L'infraction est punissable, sur déclaration de culpabilité, d'un emprisonnement maximal de 14 ans d'emprisonnement dans le cas de montants supérieurs

à 5 000 \$, ou d'un emprisonnement maximal de 2 ans dans les autres cas.

Avis et consentement

Je demande par les présentes une assurance-automobile sur la foi de l'information fournie ci-dessus. En ce qui concerne la présente proposition ou tout renouvellement ou toute modification de l'assurance, je vous autorise à obtenir, à utiliser et à communiquer mes dossiers de conduite, d'assurance-automobile et de sinistre comme le permet la loi dans le seul but d'évaluer le risque, de procéder aux enquêtes appropriées en vue du règlement de sinistres, ainsi que de détecter, de prévenir et d'éliminer la fraude. Si j'obtiens une police d'assurance-automobile ou si je présente une demande de règlement, ces renseignements peuvent être mis en commun avec des renseignements obtenus d'autres sources et peuvent être analysés à la seule fin de prévenir, de détecter et d'éliminer la fraude. À cette fin, les renseignements peuvent également être communiqués i) aux organismes de prévention de la fraude, à d'autres compagnies d'assurance et à la police et ii) aux bases de données et registres utilisés par l'industrie des assurances pour analyser et vérifier les renseignements fournis par rapport aux renseignements existants.

Je déclare avoir obtenu le consentement des conducteurs(trices) énuméré(e)s pour la collecte, l'utilisation et la divulgation par vous de leurs dossiers de conduite, d'assurance-automobile et de sinistre de la façon décrite ci-dessus. Je déclare également qu'avant d'autoriser toute autre personne à conduire mon automobile, j'obtiendrai son consentement à l'égard de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation par vous de leurs dossiers de conduite, d'assurance-automobile et de sinistre de la façon décrite ci-dessus.

Je reconnais que je peux en toute liberté consulter le représentant de ma compagnie d'assurance ou mon conseiller juridique avant de signer le présent document si j'ai des questions concernant ce consentement.

Pour en savoir davantage sur la façon dont votre consentement est lié à la mise en commun et à l'analyse des données pour prévenir et détecter la fraude, veuillez vous rendre sur le site <http://www.abc.ca/fr/privacy-terminology.asp>

Signature du (de la) proposant(e)

Date

12. Rapport du (de la) courtier(ère) ou de l'agent(e)

Acceptez-vous ce risque?

Oui Non

S'agit-il d'un(e) nouveau(elle) client(e)?

Oui Non

Type de carte d'assurance-responsabilité automobile émise

Temp. Perm Aucune

Depuis combien de temps connaissez-vous le (la) proposant(e)?

Depuis combien de temps connaissez-vous le (la) conducteur(trice) principal(e)?

L'inspection a-t-elle été effectuée?

Oui Non

Signature du (de la) courtier(ère) ou de l'agent(e)

Date

Le (la) proposant(e) doit recevoir une copie de la proposition signée.

Un formulaire additionnel peut être nécessaire pour les automobiles destinées à une utilisation commerciale ou publique.